

Appel de projets – Participation à des salons importants au Canada (hors Québec) et aux États-Unis – Métiers d’art

Dans le cadre du volet 2.1 du [Programme d’aide à l’exportation et au rayonnement culturel – Métiers d’art et marché de l’art](#) (le « Programme »).

Cet appel de projets vise à relancer la participation physique des entreprises québécoises œuvrant dans le domaine des métiers d’art à des salons importants au Canada (hors Québec) et aux États-Unis. Étant donné l’incertitude générée par la pandémie de COVID-19, la SODEC souhaite les appuyer par un soutien ponctuel.

Objectifs spécifiques

- Favoriser la participation d’entreprises québécoises œuvrant dans le domaine des métiers d’art à des salons au Canada (hors Québec) et aux États-Unis;
- Stimuler les revenus de ventes hors Québec d’entreprises québécoises œuvrant dans le domaine des métiers d’art.

Projets admissibles

La demande peut viser la participation à un ou plusieurs salons importants qui ont lieu entre le 30 janvier et le 31 mai 2022 au Canada (hors Québec) et aux États-Unis.

Le requérant est libre de choisir les salons (gros ou détail) faisant partie de la demande, incluant, mais ne se limitant pas à :

- *One of a Kind* (30 mars au 3 avril 2022 – Toronto)
- *Originals Spring Craft* (5 au 8 mai 2022 – Ottawa)

Clientèles admissibles

Les requérants doivent répondre aux **conditions d’admissibilité** du volet 2.1 du Programme.

Participation financière

L’aide est accordée sous forme de subvention et peut atteindre 50 % des frais admissibles jusqu’à concurrence du montant maximal par salon suivant :

- | | |
|--|--------------------|
| • <i>One of a Kind</i> (30 mars au 3 avril 2022 - Toronto) | 4 000 \$ |
| • <i>Originals Spring Craft</i> (5 au 8 mai 2022 - Ottawa) | 2 000 \$ |
| • Pour tous les autres salons | 3 000 \$ par salon |

L'aide peut être attribuée pour la participation à un ou plusieurs salons jusqu'à concurrence de 9 000 \$ pour l'ensemble des salons faisant partie de la demande.

L'aide sera versée après réception et approbation par la SODEC d'une [grille de calcul](#) selon le gabarit de la SODEC et les contrats intervenus avec chacun des salons.

Frais admissibles

- Coût de location et d'aménagement du stand;
- Frais de transport de la marchandise;
- Frais de déplacement – coût du billet d'avion aller-retour en classe économique, indemnités pour l'utilisation du véhicule personnel ou location de véhicule et stationnement;
- Frais de séjour sur le territoire visé;
- Frais de promotion liés à l'événement.

Dépôt de la demande

Pour soumettre votre demande, vous devez utiliser le portail en ligne sécurisé SOD@ccès. S'il s'agit de votre première visite, cliquez sur le bouton S'inscrire à partir de la page d'accueil.

Sélectionnez le programme **40 26 02 04-A - volet 2.1 – Sodexport – Projet**.

Veuillez nommer votre demande de la façon suivante : **Participation à des salons importants au Canada (hors Québec) et aux États-Unis**

Vous devez remplir le formulaire et soumettre les documents demandés dans les différentes tâches de téléchargement, y compris la [Grille Appel salons](#) et les documents relatifs à la création ou à la mise à jour de votre dossier de l'entreprise/Dossier maître.

Votre demande doit être soumise au plus tard le **11 février 2022 à 23 h 59**.

Renseignements

Anne-Lyse Haket
Déléguée des affaires internationales – SODEC
514 841-2306
anne-lyse.haket@sodec.gouv.qc.ca